

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 05/05/2021 à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

CONSEIL SYNDICAL DU 13 AVRIL 2021

2021. 015 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LE PETR DU PAYS D'ARLES ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF SAE² EN 2021

E				
Présents	Suppléants	Procurations	Absents	Suffrages exprimés
17	0	1	7	18 POUR

La séance s'est tenue en présentiel et en visio-conférence, en application de la délibération du 30 novembre 2020 déterminant les règles d'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante en visio-conférence.

Présents

ACCM: Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT (en visio), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL (visio), Monsieur Jean-Michel JALABET (visio),

CCVBA: Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI,

<u>IPA</u>: Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN (en visio), Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

0000000000000000000

Absents excusés

ACCM: Monsieur Fabien BOUILLARD, Madame Françoise FAVIER, Madame Laurie PONS

TPA: Monsieur Max GILLES, Monsieur Yves PICARDA,

CCVBA: Madame Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX,

Procurations: Monsieur Fabien BOUILLARD à Monsieur Lucien LIMOUSIN

Rapporteur: Monsieur Lucien LIMOUSIN

ACCUSE DE RECEPTION:

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :





CONSEIL SYNDICAL DU 13 AVRIL 2021

2021. 015 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE ENTRE LE PETR DU PAYS D'ARLES ET LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF SAE² EN 2021

Présents	Suppléants	Procurations	Absents	Suffrages exprimés
17	0	1	7	18 POUR

La séance s'est tenue en présentiel et en visio-conférence, en application de la délibération du 30 novembre 2020 déterminant les règles d'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante en visio-conférence.

Présents

<u>ACCM</u>: Monsieur Patrick de CAROLIS, Madame Marie-Rose LEXCELLENT (en visio), Monsieur Lucien LIMOUSIN, Monsieur Pierre RAVIOL, Madame Catherine BALGUERIE-RAULET, Monsieur Christian GILLES, Monsieur Hervé MISTRAL (visio), Monsieur Jean-Michel JALABET (visio),

CCVBA: Madame Anne PONIATOWSKI, Monsieur Jean MANGION, Monsieur Hervé CHERUBINI,

TPA: Monsieur Jean-Christophe DAUDET, Monsieur Michel PECOUT, Madame Corinne CHABAUD, Monsieur Serge PORTAL, Monsieur Pierre HUBERT-MARTIN (en visio), Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE,

Absents excusés

ACCM: Monsieur Fabien BOUILLARD, Madame Françoise FAVIER, Madame Laurie PONS

TPA: Monsieur Max GILLES, Monsieur Yves PICARDA,

CCVBA: Madame Pascale LICARI, Monsieur Bernard WIBAUX,

Procurations: Monsieur Fabien BOUILLARD à Monsieur Lucien LIMOUSIN

0_0_0_0_0_0_0_0_0_0_0_0_0_0_0_0_0

Rapporteur: Monsieur Lucien LIMOUSIN

La Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône accompagne les agriculteurs dans la mise en œuvre de pratiques agroécologiques, répondant aux enjeux environnementaux et climatiques actuels. Au travers du projet SAE² elle propose un accompagnement sur exploitation à la demande d'agriculteurs pour réaliser un état des lieux des pratiques, pour proposer un plan d'action et pour les accompagner dans sa mise en œuvre, en prêtant une attention particulière à la rentabilité économique de l'activité agricole.

Cet accompagnement existe depuis 2017 sur le territoire départemental, financé par le Conseil Départemental, la Métropole Aix-Marseille-Provence pour le territoire métropolitain, et par la Compagnie Nationale du Rhône pour les territoires limitrophes du Rhône. Aujourd'hui une partie du territoire départemental, situé en Pays d'Arles, à l'est, n'est pas couvert par cet accompagnement : la Crau, les Alpilles et la plaine du Comtat.



Je vous demande mes chers collègues de bien vouloir,

- 1 AUTORISER une participation financière à hauteur de 18 000€ au projet porté par la Chambre d'Agriculture pour l'accompagnement de 15 agriculteurs répartis sur les territoires actuellement non couverts par son intervention,
- 2 PRECISER que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice.

La délibération soumise au vote est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Président